



## MAIRIE DE CORMEILLES-EN-VEXIN

95830 VAL-D'OISE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze mars deux mille vingt-cinq s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Christine BEIS, Maire.

<b><u>Présents :</u></b>	Mme Christine BEIS, M. Michel BAJARD, Mme Irène BARRIER, M. Vincent IBRELISLE, Mme Béatrice LEDÉSSERT, M. Cédric PELLÉ, M. Jean-Philippe BONNAVENT, Mme Marion CARNET, Mme Carine GIULIANO.
<b><u>Absents ayant donné pouvoir :</u></b>	M. Thierry LEFÈVRE ayant donné pouvoir à Mme Irène BARRIER, M. Benjamin BRUEL ayant donné pouvoir à M. Michel BAJARD
<b><u>Absente excusée :</u></b>	Mme Bénédicte LÉGER
<b><u>Absents :</u></b>	M. Eric WEBER, Mme Anne KÉBÉ SAURET

Madame Carine GIULIANO est élue secrétaire de séance suivant l'article 2121-15 du CGCT.

Madame Christine BEIS ouvre la séance à 20 h 30, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par Madame Christine BEIS, Maire, Présidente et Madame Irène BARRIER, Secrétaire de séance.

### **L'ordre du jour du conseil municipal du 18 mars 2025 est le suivant :**

- 1- Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par la Société WIAME VRD – Aérodrome de Cormelles-en-Vexin (95) ;
- 2- Informations / Questions diverses
  - a. Tirage au sort de la liste préparatoire au jury d'assises pour l'année 2026

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par délibération du Conseil Municipal n° 2020-12 du 28 mai 2020 conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

DEC2025-01 Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'opération de restructuration et extension de la mairie avec création d'un logement et selon les modalités de financement ci-après :

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Travaux + aléas 10 %	660 000 €	792 000 €
Maitrise d'œuvre	68 640 €	82 368 €
Etude Thermique, SPS, contrôle technique	32 340 €	38 808 €
<b>TOTAL DEPENSE</b>	<b>760 980 €</b>	<b>913 176 €</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
DETR	24 %	182 650 €
CONTRAT RURAL : DEPARTEMENT 95 REGION IDF	30 %	150 000 €
<i>Plafond de dépenses éligibles : 500 000 €</i>	40 %	200 000 €
<b>TOTAL RECETTE</b>		<b>532 650 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT SUR HT</b>		<b>228 330 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT SUR TTC</b>		<b>380 526 €</b>

DEC2025-02 Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'opération de l'aménagement des salles communales et selon les modalités de financement ci-après :

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>		
<b>Libellé</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Travaux + aléas 10 %	231 000,00 €	277 200,00 €
Maitrise d'œuvre	24 024,00 €	28 828,80 €
Etudes thermique, SSI, SPS, contrôles techniques	14 784,00 €	17 740,80 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>269 808,00 €</b>	<b>323 769,60 €</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
DETR	40,00%	107 923,20 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	25,00%	67 452,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65,00%</b>	<b>175 375,20 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT (sur HT)</b>	35,00%	<b>94 432,80 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT (sur TTC)</b>		<b>148 394,40 €</b>

DEC2025-03 Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre du dispositif « Equipements publics » pour le programme de travaux consistant en l'aménagement des salles communales « Le Clos Voirin » et selon les modalités de financement ci-après :

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>		
<b>Libellé</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>

Travaux + aléas 10 %	231 000,00 €	277 200,00 €
Maitrise d'œuvre	24 024,00 €	28 828,80 €
Etudes thermique, SSI, SPS, contrôles techniques	14 784,00 €	17 740,80 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>269 808,00 €</b>	<b>323 769,60 €</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
DETR	40,00%	107 923,20 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	25,00%	67 452,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65,00%</b>	<b>175 375,20 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT (sur HT)</b>	35,00%	<b>94 432,80 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT (sur TTC)</b>		<b>148 394,40 €</b>

- DEC2025-04 Demande de subvention au titre du Contrat Rural pour la restructuration et l'extension de la mairie avec création d'un logement.  
Montant de l'opération : 760 980 € HT, soit 913 176 €  
Le montant de la subvention attendue dans la limite du plafond de dépenses éligibles : 500 000 €
- Conseil Départemental 95 : 150 000 € ;
  - Région IDF : 200 000 €

- DEC2025-05 Avenant n° 2 au marché n° 2024-003 relatif à l'aménagement et la création de trottoirs rue de Grisy dont le titulaire est la Société DTP2I – ZA Les Carreaux – 95640 MARINES

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
<b>Travaux plus-value :</b>		
• Marquage au sol	1 576.00 €	1 891.20 €
• Soutènement de talus en pierre	4 980.00 €	5 976.00 €
• Arasement de mur	4 936.00 €	5 923.20 €
<b>MONTANT MARCHE INITIAL</b>	<b>196 939.00 €</b>	<b>236 326.80 €</b>
<b>AVENANT N° 1</b>	-362.00 €	- 434.40 €
<b>AVENANT N° 2</b>	11 492.00 €	13 790.40 €
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHE</b>	<b>208 069.00 €</b>	<b>249 682.80 €</b>

- DEC2025-06 Renouvellement du contrat de vérification des extincteurs avec la Société ALES – ZAE 8 allée des Terres Rouges à CORMEILLES-EN-VEXIN (95).  
Montant annuel 1 153.60 € HT, soit 1 228.58 €. TTC  
Révision annuelle.  
Durée du contrat 1 an renouvelable tacitement pour une même période et dans la limite de 4 ans.

- DEC2025-07 Renouvellement du contrat de vérification des systèmes de désenfumage pour les bâtiments communaux avec la Société ALES – ZAE 8 allée des Terres Rouges à CORMEILLES-EN-VEXIN (95).  
Montant annuel 278.16 € HT, soit 333.79 € TTC.  
Révision annuelle.  
Durée du contrat 1 an renouvelable tacitement pour une même période et dans la limite de 4 ans.
- DEC2025-08 Renouvellement du contrat de vérification de l'alarme « Plan Particulier de Mise en Sécurité » de l'école Jean Jaurès avec la Société ALES – ZAE 8 allée des Terres Rouges à CORMEILLES-EN-VEXIN (95).  
Montant annuel 535.73 € HT, soit 642.88 € TTC.  
Révision annuelle.  
Durée du contrat 1 an renouvelable tacitement pour une même période et dans la limite de 4 ans.
- DEC2025-09 Renouvellement du contrat de vérification de l'alarme incendie des bâtiments communaux avec la Société ALES – ZAE 8 allée des Terres Rouges à CORMEILLES-EN-VEXIN (95).  
Montant annuel 329.68 € HT, soit 395.62 € TTC.  
Révision annuelle.  
Durée du contrat 1 an renouvelable tacitement pour une même période et dans la limite de 4 ans.
- DEC2025-10 Renouvellement du contrat de vérification du robinet incendie des salles communales avec la Société ALES – ZAE 8 allée des Terres Rouges à CORMEILLES-EN-VEXIN (95).  
Montant annuel 8.24 € HT, soit 9.89 € TTC.  
Révision annuelle.  
Durée du contrat 1 an renouvelable tacitement pour une même période et dans la limite de 4 ans.
- DEC2025-11 Renouvellement du contrat de vérification du système de protection contre la foudre avec la Société BCM foudre – 444 rue Léon Lagrange à DOUAI (59).  
Montant annuel 227 € HT, soit 272.40 € TTC.  
Révision annuelle.  
Durée du contrat 1 an renouvelable tacitement pour une même période et dans la limite de 4 ans.
- DEC2025-12 Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'opération « modification du système d'alarme incendie des salles communales » et selon les modalités de financement ci-après :

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>		
Libellé	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Remplacement du système alarme incendie des salles polyvalentes et du hangar	10 099.10 €	12 118.92 €

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 099.10 €</b>	<b>12 118.92 €</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
DETR	40,00%	4 039.64 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 039.64 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT (sur HT)</b>		<b>6 059.46 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT (sur TTC)</b>	<b>60.00 %</b>	<b>8 079.28 €</b>

DEC2025-13 Renouvellement de contrat pour le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux, des dômes extérieurs et du dépoussiérage des poutres et panneaux acoustiques avec la Société NSA – 144 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR SEINE.  
Montant annuel 3 018 € HT, soit 3 621.60 € TTC.  
Révision annuelle.  
Durée du contrat 1 an renouvelable tacitement pour une même période et dans la limite de 4 ans.

DEC2025-14 Avenant n° 2 au marché n° 2024-003 relatif au remplacement de luminaires d'éclairage de sources conventionnelles en luminaires d'éclairage public à LED – MAPA 2024-002, titulaire : société TERIDEAL SEGEX ENERGIE – 3 place Gustave Eiffel – 94528 RUNGIS.  
L'avenant n° 2 a pour objet de prolonger les travaux jusqu'au 28 mars 2025.

DEC2025-15 Avenant n° 3 au marché n° 2024-003 relatif au remplacement de luminaires d'éclairage de sources conventionnelles en luminaires d'éclairage public à LED – MAPA 2024-002, titulaire : société TERIDEAL SEGEX ENERGIE – 3 place Gustave Eiffel – 94528 RUNGIS.  
L'avenant n° 3 a pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires indispensables

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
<b>Travaux plus-value :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture et pose de 2 candélabres supplémentaires + terrassement + massif</li> </ul>	6 328.00 €	7 593.60 €
<b>MONTANT MARCHE INITIAL</b>	91 263,00 €	109 515.60 €
AVENANT N° 1 (sans incidence financière)		
AVENANT N° 2 (sans incidence financière)		
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHE</b>	<b>97 591.00 €</b>	<b>117 109.20 €</b>

- DEC2025-16 Contrat avec la société APAVE IC CERGY– Immeuble le Président, 14 chaussée Jules César – CERGY-PONTOISE (95) n° 2665555.3 pour la mission de contrôle de vérifications techniques dans le cadre des travaux d'aménagement des salles communales « Le Clos Voirin » de pour un montant de 3 775.00 € HT, soit 4 530.00 € TTC.
- DEC2025-17 Contrat avec la société Soirs de Fêtes – 2 bis rue des Bordes 91070 BONDOUFLE pour l'organisation d'un spectacle pyrotechnique avec animation musicale le 20 juin 2025.  
Montant : 2 583.33 € HT, 3 100 € TTC avec une remise de 210 €
- DEC2025-18 Renouvellement l'adhésion de la Commune de Cormeilles-en-Vexin (95) à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Vexin Francilien pour la somme de vingt euros (20 €).

**I- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA SOCIETE WIAME VRD (DEL2025-01)**

*Rapporteur : Madame Christine Beis*

Madame la Maire expose à l'assemblée que la société WIAME VRD a formulé une demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour l'implantation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud sur le territoire de la commune dans le cadre des travaux de rénovation de la piste ouest (n° 12/30) de l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin.

Cette installation provisoire permettra de limiter le flux de camions en circulation et par conséquent, la pollution atmosphérique.

A ce titre, une enquête publique prescrite par arrêté préfectoral n° IC-24-157 du 9 décembre 2024 pris sur le fondement du code de l'environnement, s'est tenue en mairie du 13 janvier 2025 au 10 février 2025.

Elle précise que les conseils municipaux des communes incluses dans un périmètre de 1 km autour du lieu d'implantation du projet doivent donner leur avis sur ce projet.

Après avoir entendu le rapporteur,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment les article R.512-46-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectorale n° IC-24-157 du 9 décembre 2024 portant ouverture d'une consultation du public pour la Société WIAME VRD,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société WIAME VRD,

EMET un avis favorable à l'installation temporaire sur le terrain de l'aérodrome de CORMEILLES-EN-VEXIN, d'une centrale mobile d'enrobage à chaud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Liste des délibérations prises au cours de la séance du 18 mars 2025 :

<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>
2025-01	Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par la société WIAME VRD

## II- INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

2.1

Madame la Maire informe l'assemblée que chaque année, sur arrêté préfectoral et conformément au code de procédure pénale dans ses articles 254 à 267 et A36-13, le Maire est invité à tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de jurés potentiels appelés à siéger à la cour d'assises du Val d'Oise

Elle précise que conformément à l'article 261 (§ 1 et 2) du Code de Procédure Pénale, la désignation des jurés d'assises doit s'effectuer publiquement, par tirage au sort sur les listes électorales.

Les personnes tirées au sort seront informées par courrier que ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de procédure pénale.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2025-012 du 18 février 2025, il doit être précédé au tirage au sort d'un nombre triple de celui fixé par l'arrêté susvisé.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 31/12/2025 ne devront pas figurer sur la liste.

Vu le Code de procédure pénale, notamment ses articles 254 à 267 et A36-13,

Vu le décret n° 2024-1256 du 26 décembre 2024 authentifiant les chiffres de la population métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-012 du 18 février 2025 portant répartition des jurés appelés à siéger à la Cour d'assises du Val d'Oise au cours de l'année 2026,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du tirage au sort de 3 personnes qui seront proposées sur la liste préparatoire qui sera transmise au Tribunal Judiciaire de Pontoise (95) et dont le résultat s'établit ainsi qu'il suit :

N° électeur	Nom/prénom
268	EMERIT Martine
591	MAURY Benjamin
723	ROGÉ Florence ép. MOREL

Cormeilles-en-Vexin, le 18 mars 2025.

Christine BEIS,  
Maire.

Irène BARRIER,  
Secrétaire de séance.

